

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

Par arrêté municipal n° AR_2025_21 en date du 15 septembre 2025

**Madame le Maire de Valromey-sur-Séran ouvre une enquête publique à la
mairie de Belmont et dans les mairies déléguées de Vieu, Sutrieu et
Lompnieu**

Du vendredi 7 novembre au samedi 6 décembre 2025

ELABORATION DU PLAN LOCAL D'URBANISME, DU ZONAGE D'ASSAINISSEMENT DES EAUX USEES ET DES EAUX PLUVIALES ET MODIFICATION DES PERIMETRES DELIMITES DES ABORDS

Par arrêté municipal en date du **15 septembre 2025**, Mme le Maire de Valromey-sur-Séran a prescrit l'ouverture de l'enquête publique portant sur le projet d'élaboration du Plan Local d'Urbanisme (PLU), du zonage d'assainissement volets eaux usées et eaux pluviales et de la modification des périmètres délimités des abords du château de Machuraz et de la chapelle de Luthézieu.

A cet effet, la Présidente du Tribunal Administratif de Lyon a désigné Mme Caroline LEMOINE en qualité de commissaire enquêtrice titulaire et M. Damien ROBIN en qualité de commissaire enquêteur suppléant.

L'enquête est ouverte pendant une durée de 30 jours du **vendredi 7 novembre à partir de 9h00 au samedi 6 décembre 2025 jusqu'à 12h00**, aux jours et heures habituels d'ouverture de la mairie de Belmont et des mairies déléguées de Vieu, Sutrieu et Lompnieu.

Pendant la durée de l'enquête, toute personne intéressée pourra consulter le dossier comprenant le projet d'élaboration du PLU, du zonage d'assainissement volets eaux usées et eaux pluviales et des périmètres délimités des abords, accompagnés des avis des personnes publiques associées et du bilan de la concertation aux jours et heures habituels d'ouverture au public de la mairie de Belmont et des mairies déléguées de Vieu, Sutrieu et Lompnieu.

La commissaire enquêtrice recevra les observations et propositions du public, communiquera toutes informations utiles sur le dossier et les registres d'enquête au cours des permanences suivantes :

- **1^{ère} permanence : samedi 8 novembre de 9h00 à 12h00 à la mairie de Belmont**
- **2^{ème} permanence : lundi 17 novembre de 14h00 à 16h00 à la mairie déléguée de Sutrieu**
- **3^{ème} permanence : mercredi 19 novembre de 14h00 à 16h00 à la mairie déléguée de Lompnieu**
- **4^{ème} permanence : jeudi 27 novembre de 13h00 à 15h00 à Chongnes (mairie déléguée de Vieu)**
- **5^{ème} permanence : samedi 6 décembre de 9h00 à 12h00 à la mairie de Belmont**

Le public pourra consigner ses observations sur les registres d'enquête côtés et paraphés par la commissaire enquêtrice.

Le public pourra adresser ses observations par courrier à l'attention de Madame la commissaire enquêtrice à la mairie de Valromey-sur-Séran (Place de la mairie, Belmont, 01260) ou par voie électronique à l'adresse suivante : enquete-publique-6629@registre-dematerialise.fr en vue de les annexer aux registres. Pendant toute la durée de l'enquête, les observations du public peuvent être consultées et communiquées aux frais de la personne qui en fait la demande.

Cet avis est affiché à la mairie de Belmont et dans les mairies déléguées de Vieu, Sutrieu et Lompnieu et peut être consulté, ainsi que le dossier soumis à enquête publique sur le site internet : <https://www.registre-dematerialise.fr/6629>

Au terme de l'enquête publique, le projet d'élaboration du PLU, du zonage d'assainissement volets eaux pluviales et la modification des périmètres délimités des abords, éventuellement amendés, seront approuvées par délibération du Conseil Municipal. Le zonage d'assainissement volets eaux usées, éventuellement amendé, sera approuvé par le conseil communautaire de la CC Bugey Sud.

Les rapports et les conclusions de la commissaire enquêtrice seront déposés à la mairie de Belmont et dans les mairies déléguées de Vieu, Sutrieu et Lompnieu pour être tenus à la disposition du public, pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête publique.

Ils seront également consultables, pendant un an, sur le site internet suivant : <https://valromey-sur-seran.fr/>

Pauline GODET, Maire de Valromey-sur-Séran

